



LE BUREAU DES QUESTIONS EXISTENTIELLES

Pourquoi un ange EST-IL ENCHAÎNÉ rue Saint-Rome ?

LIAISON. Parmi les nombreux bas-reliefs et autres sculptures qui ornent les bâtisses historiques du vieux Toulouse, un couple d'angelots semble narguer le cours du temps et le flot des passants. Les fers qui retiennent captives les ailes de l'un d'eux ont valu à cette bâtisse le nom de Maison de l'amour enchaîné.

Se promener le nez au vent dans le centre-ville de Toulouse est une occupation aussi distrayante qu'instructive. On y découvre toujours une multitude de trésors architecturaux, vestiges d'une histoire locale qui tend parfois à se dissiper. Ainsi, au numéro 18 de la rue Saint-Rome, le passant attentif remarquera deux discrets bustes d'anges, en haut-relief, venant embellir la clé de voûte des arceaux de la façade d'une vieille bâtisse. L'immeuble dit des Bancs Manjous est édifié en 1734. Occulté par les clinquantes vitrines des boutiques de chaussures, de bijoux ou de prêt-à-porter féminin, ce couple séraphique paraît n'attendre qu'un signe pour nous livrer l'une des légendes des lieux. Mais le temps ayant soigné son implacable besogne de corruption, certains détails indispensables à la compréhension de cette histoire sont aujourd'hui impossibles à deviner. Heureusement, M. Rozes de Brousse en a fait une description précise dans l'édition du 25 mars 1932 du "Télégramme". « Entre le tailleur, le pendentif et les chaînettes, une tête d'angelot ailé veut passer. Mais les fers retiennent son élan et emprisonnent ses ailes. Celui de gauche a l'air dépité et ingénument ahuri de voir ses efforts vains, tandis que l'angelot de droite (...) sourit de toutes ses fossettes, comme s'il se moquait de son petit voisin. » Une représentation qui lui valut le nom de Maison de l'amour enchaîné. Ce baptême qui serait le fruit de la fantaisie d'un poète local, selon le chroniqueur toulousain Dignonnet. Celui-ci nous livre « la légende naïve qui s'y rapporte, dans les termes mêmes où elle est contée », dans les colonnes du "Journal de Toulouse", le 24 juillet 1932. La maison appartenait à un riche notable qui rêvait de marier son fils à une héritière



de Capitoul. Mais ce dessein se heurta aux caprices de Cupidon qui avait allumé un autre feu dans le cœur d'Aubin, le fils chéri. Ce dernier était déjà tombé éperdument amoureux de Germaine, sa belle voisine. « Irrité de ne pouvoir vaincre cette résistance, le père usa des droits autoritaires et parfois tyranniques que lui conférait son titre de chef de famille et ordonna au fils rebelle de se retirer dans sa chambre et d'y rester prisonnier jusqu'à ce qu'il fit preuve d'obéissance », conte-t-il. Mais, loin d'étouffer les sentiments du malheureux, cette peine lui fit sombrer peu à peu dans un désespoir mortel. Craignant de perdre son fils, le vieil homme finit par consentir à cette union passionnée. « Alors l'amour délivré de ses chaînes, le pur, le bel amour ouvrit ses ailes et vola vers le bonheur », conclut joliment notre confrère.

Nicolas Belaubre ✍️

LE JOURNAL TOULOUSAIN



MÉDIA DE SOLUTIONS

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Grand angle p.9
SQUAT DE L'AVENUE
DE MURET : EXPULSIONS
IMMINENTES ?

Politique p.10
PIERRE COHEN : « LA TROISIÈME
LIGNE DE MÉTRO N'EST PAS
UNE PRIORITÉ »

JEUDI 28 NOVEMBRE > 4 DÉCEMBRE 2019 · N° 866

Le burn out, ET APRÈS ?

L'hebdo bien ressource



© Héène Ressayres / JT

R 29141 - 0866 - F 1,00€



C'EST L'HISTOIRE D'UN SYNDICALISTE ...

trahi par son engagement

est édité par Scoparl News-Médias 3.1
32 Rue Riquet, 31000 Toulouse
Tél : 09.83.27.51.09
redaction@lejournaltoulousain.fr
Registre du commerce :
RCSB 803 281 880
N° Commission Paritaire:
1123 C 83361
ISSN : 2425.1151
Dépôt légal à parution
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Rémi Demersseman
RÉDACTEUR EN CHEF :
Séverine Sarrat
redaction@lejournaltoulousain.fr
RÉDACTION :
Philippe Salvador, Nicolas Belaubre, Séverine Sarrat et Nicolas Mathé.
CHEF DE PROJET WEB :
Fabien Pomiès
CORRECTION :
Thomas Gourdin
PHOTOGRAPHES :
Franck Alix et Hélène Ressayres
MAQUETTE :
Séverine Sarrat
IDENTITÉ VISUELLE :
www.cathycombarnous.fr
ANNONCES LÉGALES :
Tél. : 09.83.27.51.41
annonceslegales@lejournaltoulousain.fr
Le Journal Toulousain est habilité
à publier les annonces légales
et judiciaires en Haute Garonne
Tarif préfectoral 2019 : 4,16 € HT la ligne.
ABONNEMENT : 48 € pour 50 numéros
et le contenu numérique.
SERVICE COMMERCIAL
(annonces légales et parutions publicitaires) :
Véronique Lapeyre et Xavier Pamphile
Tél : 09.83.27.51.41
veronique.lapeyre@lejournaltoulousain.fr
IMPRESSION : Rotogaronne (France)
J.F.J. ROTOGARONNE
8, Route Mestre Marty
47310 ESTILLAC
Journal fondé en 1997 par André Gallego



J'étais technicien de laboratoire chez Sanofi à Toulouse, et surtout délégué syndical CFDT au moment du grand plan social de l'entreprise, en 2014. Je me suis battu corps et âme contre ce dernier, pour défendre mes collègues face à ce que je jugeais injuste vis-à-vis d'eux. Plusieurs alertes auraient dû me mettre la puce à l'oreille, mais je n'y ai pas prêté attention. J'étais trop affairé à ma responsabilité syndicale. Jusqu'au jour où la direction de la CFDT annonce qu'elle va signer l'accord validant le plan social. Là, tout s'est effondré. Mon organisation s'apprêtait à entériner ce contre quoi je luttais de toutes mes forces depuis des mois. Je me suis senti abandonné, lâché. J'avais l'impression d'être inutile, je n'avais plus l'envie de me battre. Sans compter la rancœur et les menaces de mes collègues qui estimaient que je n'avais pas rempli mes engagements en tant que délégué syndical. J'ai alors eu peur de retourner travailler. Je n'avais plus la force d'affronter les regards. À la veille de la signature de l'accord, j'ai même souhaité que l'avion dans lequel j'étais n'atterrisse jamais... C'est à la lecture de l'ouvrage "Se reconstruire après un burn out" de Sabine Bataille, consultante RH, que je me suis senti concerné. J'y ai reconnu mes symptômes et mon état d'épuisement général. J'ai alors réalisé que mon salut passerait par une reconversion professionnelle et j'ai demandé à faire partie des départs volontaires lors de la mise en place du plan social. Finalement, mon burn out m'a sauvé car, avec le recul, je me rends compte de mon investissement à outrance dans le syndicalisme. J'ai personnifié l'action et n'ai pas su m'en préserver. J'avais l'impression que l'avenir des salariés de Sanofi reposait sur moi. J'ai donc quitté l'entreprise pour reprendre un cursus universitaire. Aujourd'hui, je suis titulaire d'un Master II communication et territoires et du diplôme des Hautes études des pratiques sociales.



Pascal Delmas, dirigeant de la société Accord sur mesure, consultant RPBO pour la reconstruction post-burn out



TOUPARGEL





**Avec plus de
1200 prix
en baisse,
le moral est en hausse !**

Commandez vite sur :
toupargel.fr **3040** Service & appel gratuits

	13,90€ 10,45€	
36 ESCARGOTS DE BOURGOGNE MOYENS 224 g		
	4,28€ 2,60€	
POÊLÉE BRETONNE AVEC FONDS D'ARTICHAUTS 900 g		
	11,95€ 8,75€	
2 SAUCISSONS SECS PUR PORC 2 x 250 g		
	1,49€ 0,80€	
SAUCE TOMATE CUISINÉE AUX LÉGUMES PANZANI 180 g		

MON
FRAIS

MON
ÉPICERIE

MON
BIO

MES
SURGELÉS

Toutes vos courses livrées chez vous gratuitement*
*à partir de 25€ d'achats

Pour votre santé, pratiquez une activité régulière - www.mangerbouger.fr

Toupargel - 13 chemin des Prés Secs - 69380 Civrieux d'Aizergues - SASU au capital de 25 000 000 € - 697 526 858 RCS Lyon Code NAF 4711 A. Crédits photos : @Cyril Chauvin et @Cherlystone - Création : M

3 COMPRENDRE

PHÉNIX. Burn out, brown out, bore out, job strain... La langue de Shakespeare semble être la plus inventive à l'heure d'exprimer un mal-être au travail qui peut entraîner des troubles psychiques, voire une maladie professionnelle. Les Français n'échappent pas à ce "nouveau mal du siècle" : une enquête commandée par le ministère du Travail et publiée en septembre dernier montre qu'un salarié sur dix vit une situation très délétère pour sa santé mentale au sein de son entreprise. Le JT a consulté ceux qui aident les victimes du boulot-compresseur à se relever.



Jt

LE BUR Et ap

Plus de 32 000 cas de pathologies psychiques en lien avec le travail ont été recensés, entre 2001 et 2016, par le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P). Burn out, brown out, bore out... Les anglicismes désignant les syndromes d'épuisement, de perte de sens ou d'ennui à son poste se multiplient, comme le nombre de leurs victimes. La Caisse primaire d'assurance maladie relevait, en 2016, sept fois plus de cas reconnus comme maladies professionnelles que cinq ans plus tôt. Pourtant, ces néologismes sont à manier avec précaution et ne reposent pas tou-

« C'est plus une question organisationnelle que de prédisposition des personnes »

jours sur « un véritable fondement médical et scientifique », selon Valérie Langevin, psychologue du travail et experte à l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). « Le burn out n'est pas considéré comme une maladie. C'est un ensemble de symptômes lié aux conditions d'exercice de son métier. Un syndrome qui peut, dans certains cas, évoluer vers des maladies psychiques répertoriées comme la dépression, les troubles anxieux généralisés ou le stress post-traumatique », précise-

t-elle en rappelant que ces troubles épuisent également l'organisme. On peut donc se tuer à la tâche. Ou, au moins, y perdre son équilibre mental. « L'organisation du travail est un facteur de risques qui a un impact sur la santé mentale, indépendamment de prédispositions individuelles », prévient d'emblée Sarah Memmi sociologue pour le compte de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Cette experte s'est particulièrement intéressée aux risques psychosociaux professionnels, ces éléments caractéristiques de l'environnement de travail susceptibles de porter atteinte à la santé psychique des salariés. Regroupés dans six grandes catégories, ils peuvent être liés au rythme imposé, à l'exigence de contrôler ses



BURN OUT. Et après ?

émotions, à l'absence d'autonomie, aux relations entre collègues, aux conflits de valeurs ou à l'insécurité économique. « Globalement, les expositions physiques comme la position debout ou les charges lourdes ont diminué depuis 1994. Mais, dans le même temps, nous constatons que les expositions aux contraintes organisationnelles se maintiennent à un niveau élevé depuis 2010. L'intensité du travail a augmenté depuis 20 ans, même si elle s'est stabilisée entre 2010 et 2017, alors que les marges de manœuvre favorisant l'autonomie des salariés sont en recul », alerte la sociologue. Une conséquence, selon elle, de la crise de 2008 qui, par de nombreuses et profondes restructurations d'entreprises, a détérioré de manière significative les conditions de tra-

vail. Toutefois, des affaires très médiatisées, comme celle des suicides chez France Télécom, ont favorisé la reconnaissance de la relation entre le travail et certains troubles psychiques. Et, s'il n'existe pas encore de « tableau de maladie professionnelle » qui recense officiellement les critères à prendre en compte, les médecins peuvent, s'ils établissent « un lien direct et essentiel » entre la pathologie et l'activité exercée, faire valoir le caractère professionnel de ces maladies. Ils le font d'ailleurs un peu plus souvent chaque année.

« Un syndrome qui peut évoluer vers des maladies psychiques »

Nicolas Belaubre ✍

Les affections psychiques liées au travail



Les cas reconnus au titre de maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente partielle



Profil-type des personnes concernées



Sources : rapport 2018 de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), "santé et travail : enjeux et actions"

Une thérapie pour SE REMETTRE d'un burn out

PAUSE. Nouveau "mal du siècle", le burn out fait de plus en plus de victimes. La clinique psychiatrique Marigny y consacre même une unité spécialisée et a lancé un programme thérapeutique dédié à ce trouble psychique lié au travail.

Jt



Sur les coteaux, à douze kilomètres de Toulouse, Saint-Loup-Cammas domine la vallée de la Garonne et la Ville rose. Là, la grande et vieille bâtisse des comtes de Marigny, située à l'orée d'un parc arboré de sept hectares, abrite désormais la clinique psychiatrique du même nom. Un cadre apaisant pour les patients de l'établissement, accueillis dans les différentes unités. Toutes baptisées du nom d'une constellation. Au détour d'un couloir, l'unité Cassiopée, spécialisée dans le traitement de la dépression et du burn out. Depuis juin 2018, un programme spécifique y a vu le jour : une thérapie permettant la prise en charge des personnes en état d'épuisement physique, émotionnel et mental extrême lié au travail. « Elles nous sont dirigées par la médecine du travail, des médecins traitants, ou à la suite de consultations internes de notre psychiatre », explique Angélique Sanchez qui instruit les dossiers, avant de les transmettre au docteur Corentin Cambonie, référent de l'unité. « J'évalue, lors d'un entretien, leur état et leur disponibilité car ces facteurs peuvent être un frein à la thérapie », précise le psychiatre. En effet, ce suivi est essentiellement basé sur la dynamique de groupe, composé de six à huit personnes, qu'une trop grande dépression pourrait mettre à mal. Ils doivent également être capables de supporter un travail intensif sur eux-mêmes, le dispositif étant planifié sur onze semaines, à raison de deux demi-journées hebdomadaires.

« Les participants réapprennent à avoir confiance en eux, à communiquer avec les autres »

Christophe*, 37 ans, répondait à ces critères et a pu intégrer le programme en septembre dernier. « Au début, je ne voulais pas y croire », confie-t-il. Pourtant le diagnostic de son généraliste est sans appel : « Vous faites un burn out ! » Un trouble psychique qu'il accepte au fur et à mesure de la thérapie. « Lors des séances de groupe, certains participants sont parvenus à mettre des mots sur des sentiments que j'éprouvais, mais que je n'arrivais pas à verbaliser. C'est comme cela que j'ai compris ce dont je souffrais », se souvient ce jeune technicien de maintenance industrielle. « C'est souvent durant les ateliers en groupe, dits de psychoéducation, que le déclic a lieu. On y identifie les causes du mal-être et leurs impacts sur la vie professionnelle et privée. On y explique ce qu'est un burn out », précise Marie Roche, infirmière référente de la thérapie. Cette dernière mène également des "ateliers émotion" où, sous la forme d'un jeu de société, elle permet à ses

patients « d'évacuer le trop-plein de sentiments qui les oppressent, de vider leur sac ». Un soulagement pour Christophe, qui s'est alors surpris à identifier des émotions qu'il ne soupçonnait pas : « Une heure avant, je ne savais pas ce que j'éprouvais, et une heure plus tard, je m'apercevais que je le ressentais depuis longtemps. » Cette mise à nu doit être encadrée car, comme le souligne froidement Christophe : « Quand les choses commencent à se préciser, on prend tout dans la gueule ! » Et parfois, les patients s'écroulent. D'où l'importance des séances du docteur Kévin Chassangre, psychologue libéral, qui intervient tout au long du dispositif, et qui travaille sur l'affirmation de soi. « Les participants y réapprennent à avoir confiance en eux, à communiquer avec les autres », note Marie Roche. Un cours qui a permis à Christophe d'oser dire "non". Selon lui, c'est en partie ce qui a précipité son mal-être. Chef d'équipe, il a accepté toujours plus de travail, jusqu'à se rendre disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. « J'étais appelé en permanence, je ramenaient du boulot à la maison. Et lorsque mes enfants ont commencé à



© Franck AIXIUT

LA TÊTE D'AMPOULE

Quand et comment REPRENDRE le travail ?

INTROSPECTION. Toute personne ayant souffert de troubles psychiques liés au travail éprouve une forte appréhension à l'idée de reprendre son activité professionnelle. Pour Catherine Pourquier, professeur de management à la Burgundy School of Business de Dijon, cette étape doit être préparée.

Lorsqu'un salarié est victime d'un trouble psychique lié au travail, voire d'un burn out, un phénomène de distanciation vis-à-vis de son entreprise s'opère. Il s'agit-là d'un mécanisme d'autodéfense psychologique mais qui rend la reprise du travail plus difficile. « Cela peut aller jusqu'à un rejet total de l'organisation dans laquelle la personne évoluait professionnellement. Celle-ci ne représentant plus que l'origine de la souffrance », explique Catherine Pourquier, professeur de management, spécialiste des conduites du changement et du leadership, à la Burgundy School of Business de Dijon.

Ainsi, à l'approche d'un retour en poste, une forte appréhension est à craindre. « Généralement, l'employé a peur de ne pas reconnaître son entreprise, de ne plus se sentir à sa place », traduit l'enseignante-chercheuse, qui prévient des dangers d'une reprise précoce. Avant toute réintégration professionnelle, il est nécessaire de se poser les bonnes questions.

« Pour déterminer si l'on est prêt à réintégrer son poste, il convient d'être attentif à son ressenti. Savoir si l'on a envie de retrouver ses collègues, de travailler sur un projet, être de nouveau confronté au rapport avec la clientèle... selon les métiers », avance Catherine Pourquier.

UNE ÉPREUVE SYNONYME DE CHANGEMENTS

Mais le plus souvent, lorsqu'une personne vit une telle épreuve, elle aura ensuite un besoin inévitable de changement. Il est alors indispensable d'identifier ce besoin : « Parfois, rester dans la même structure tout en modifiant le contexte matériel peut suffire. Par exemple en changeant de bureau ou de poste. Il est aussi possible de transformer ses conditions de travail en demandant un aménagement des horaires ou à pouvoir faire du télétravail. » Mais évoluer au sein d'une nouvelle entreprise est souvent nécessaire. Pour la spécialiste, il faut être à l'écoute de ses envies.

Et même, vouloir les muer en opportunité. Car le meilleur moyen d'appréhender un retour à l'emploi est d'y associer un épanouissement. « Il est alors impératif de faire le point sur ses valeurs, sur ce qui compte vraiment. Et souvent, cela aboutit à une réorientation professionnelle », témoigne l'experte. Les personnes souffrant d'un trouble psychique lié au travail confient généralement une perte de sens, un sentiment d'inutilité et de manque de reconnaissance. Ils avouent également s'être trop investis et développent une forme de surloyauté envers leur employeur. « Ils doivent donc se trouver de la valeur en dehors de leur professionnalisme », précise Catherine Pourquier.

Pour cela, elle recommande une meilleure écoute de soi : « C'est la clé pour se recentrer et ne plus être phagocyté par le travail. » Des exercices quotidiens de respiration, de méditation ou la pratique d'un sport peuvent aider à réguler ses émotions et ainsi évaluer justement l'urgence des demandes d'une hiérarchie trop pressante. Après un burn out notamment, la relation d'un salarié avec son emploi change. « Il est préférable d'être vigilant vis-à-vis des excès. Ne pas hésiter à se protéger. »

Séverine Sarrat ✍

CATHERINE POURQUIER

> Titulaire d'un doctorat en droit privé et d'un master en ressources humaines, elle est professeur de management à la Burgundy School of Business de Dijon, où elle enseigne les conduites du changement et le leadership. Elle a publié "365 méditations et exercices de pleine conscience" aux éditions Jouvence.



me reprocher de ne plus me voir, je répondais qu'il n'y en avait pas pour longtemps », confesse-t-il. Une situation devenue anxiogène, mais qu'il a laissée perdurer jusqu'à ce que son entreprise lui propose pour toute aide, une rupture conventionnelle. Un manque de reconnaissance qui déclenche chez lui le premier stigmate physique de son burn out : une paralysie temporaire.

Pour son psychiatre, le docteur Cambonie, la priorité est que son patient puisse se reconstruire. « Les personnes qui subissent un burn out ne savent plus qui elles sont et perdent leur énergie à lutter contre leurs angoisses. Par anxiété, elles évitent même des situations qui pourraient

leur être bénéfiques.

« Redonner sens à leur vie »

L'objectif est donc de leur apprendre à se recentrer sur l'ici et le maintenant, sur ce qui est important

pour eux. Pour redonner sens à leur vie. » Le médecin utilise pour cela la méditation de pleine conscience. Spécialiste de cette méthode intégrée au programme de la clinique Marigny, il conseille aux participants de la poursuivre, même après la fin de la thérapie.

Christophe, qui a terminé la sienne il y a quelques jours, a choisi le docteur Cambonie pour assurer son suivi psychologique. « Je ne me sens pas encore assez fort pour retravailler, j'ai besoin de consolider et d'assimiler tout ce que j'ai appris », conclut-il. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il restera à l'écoute de ses envies, de ses priorités et qu'il saura les respecter.

*Le prénom a été modifié
Séverine Sarrat ✍



VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER



SOS Burn Out vous AIDE À REPARTIR du bon pied

C'est parce qu'ils ont eux-mêmes été victimes du terrible syndrome d'épuisement au travail que Philippe de Thonel d'Orgeix et Catherine Boulanger ont fondé, à Toulouse, l'association SOS Burn Out. Tous deux se sont d'ailleurs rencontrés lors d'un atelier collectif de psychothérapie. « Nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pas de structure référente dans la région. Il manquait un lieu d'écoute tenu par des bénévoles pour accueillir, échanger et orienter. Nous avons créé cette association en septembre dernier avec deux objectifs : être un phare pour les gens qui se trouvent dans une tempête psychique et promouvoir le respect de l'humain au travail », relate Philippe de Thonel d'Orgeix.

Avec Catherine Boulanger, ils décident donc de mettre en place diverses propositions afin de venir en aide à ceux qui traversent la même épreuve. Pour cela, ils s'entourent

de thérapeutes et d'avocats. « Quand un salarié est victime de burn out, il se retrouve un peu dévasté. Notamment face à son entreprise. Il faut le soutenir et l'accompagner sur le plan psychique, mais également juridique », explique le cofondateur.

Au-delà des permanences tenues deux fois par semaine, les deux bénévoles ont mis en place des cercles de parole. Un rendez-vous bimensuel, encadré par un psychologue, dans lequel les participants sont invités à échanger autour du lent processus qu'ils doivent affronter. « Les groupes sont limités à sept personnes, à qui nous demandons un engagement sur un parcours de six séances », souligne Catherine Boulanger. Se présenter, identifier les causes et les conséquences de son effondrement ou évoquer les pistes de reconstruction... Ces réunions suivent une progression pensée pour garantir un accompagnement le plus adapté possible.

Afin de compléter cette offre, les deux fondateurs proposent des conférences au sein des entreprises ainsi que des ateliers de sophrologie et d'écriture. Enfin, ils ont également imaginé un projet de randonnée sur les coteaux de Pech David. Des promenades originales qui comprennent un temps d'échange individualisé avec un thérapeute.

Nicolas Belaubre ✍



Jt



Demander une MUTATION MÉDICALE

En cas d'inaptitude médicale, dûment constatée par le médecin du travail, un salarié peut demander une mutation professionnelle au sein de son entreprise, lorsque celle-ci dispose de plusieurs entités. En effet, la médecine du travail est « habilitée à proposer des mesures individuelles telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge, à la résistance physique ou à l'état de santé physique et mentale ». Une requête que l'employeur ne peut refuser sans motif et qui peut, en dernier lieu, être imposée par l'inspection du travail.

✉ souffrance-et-travail.com



UNE CONFÉRENCE GESTICULÉE sur les risques psychosociaux

Dans la conférence gesticulée intitulée "Risques psychosociaux : attention danger !", Christophe Abramovsky aborde de manière humoristique et iconoclaste l'enjeu de la prévention des risques psychosociaux (RPS). En s'appuyant sur un PowerPoint façon tableau noir, celui-ci décortique ce que sont les RPS et dévoile comment leur prise en compte peut entraîner une dépolitisation de la question du travail et de ses conditions. Conduit d'une main de fer par un caporal-chef de l'armée française, cet exposé met en scène des situations réelles et alterne entre démonstration et parodie, concepts savants et analyse critique.

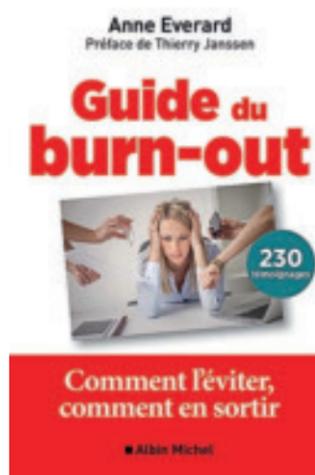
✉ christophe-abramovsky.fr



UN GUIDE DE SURVIE en cas de burn out

Comment ne pas sombrer quand on se sent atteindre ses limites ? Comment ne pas s'isoler des autres ? En se basant sur 230 témoignages, Anne Everard a élaboré un manuel de survie pour les victimes de burn out. Étape par étape, cette ancienne juriste livre des conseils pratiques et détaille ce qu'il faut mettre en place ou, au contraire, éviter lorsque l'on tente de se relever d'une telle épreuve. Ce manuel s'adresse à ceux qui se sentent fragiles, mais également à leurs proches : enfants, parents, conjoints, amis et collègues.

"Guide du burn out", éditions Albin Michel



Budget primitif : L'HEURE DES COMPTES a sonné

RÈGLEMENT. Risque de surendettement et choix d'investissements, la troisième ligne de métro s'est encore invitée dans les débats lors de la présentation du budget primitif 2020, ce jeudi 21 novembre, au conseil de Toulouse Métropole.

« Tous les éléments sont au vert », s'est félicité Sacha Briand, vice-président de Toulouse Métropole en charge des finances, lors de la présentation du budget primitif 2020 devant le conseil métropolitain ce jeudi 21 novembre. Un document qui fixe les grandes lignes de la gestion économique de la collectivité. Pour l'année à venir, ce budget s'établit, tous éléments confondus, à 1,88 milliard d'euros, répartis en 800 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 1 milliard d'euros alloués à l'investissement. Ce montant qui constitue une baisse de 4,8% par rapport à 2019, en raison d'un ralentissement des investissements. Une situation logique « en fin de mandat », pour Claude Raynal, président du groupe socialiste. De son côté, Pierre Cohen, du groupe Génération-s, socialisme et écologie, voit dans cette répartition « un culte de l'investissement qui s'accompagne d'une volonté d'affaiblir les services publics ».

Dans le détail, ce sont les aménagements dédiés aux déplacements qui pèsent le plus lourd dans les comptes de la collectivité. Ils représentent en effet 36 %, soit 113,6 millions d'euros, des investissements d'équipement. En revanche, l'habitat et la cohésion sociale n'héritent que de 7 % de ce budget et la culture se contente de 3 %, soit 11,8 millions d'euros. Les principaux chantiers, si l'on y inclut le Grand parc Garonne et ses 7,91 millions d'euros, concentrent un investisse-



ment de 45,2 millions d'euros. Parmi les grands travaux, le parc des expositions coûtera encore 29,6 millions à la collectivité, le projet de rénovation du quartier Marengo, Toulouse Euro-Sud-Ouest (Teso), sera doté de 6,78 millions et les Ramblas recueilleront 2,9 millions d'euros. « Ce budget primitif est en parfaite cohérence avec la trajectoire défi-

« En parfaite cohérence avec la trajectoire définie en 2015 »

nie en 2015 », se félicite Sacha Briand. Notamment en matière d'épargne puisque les projections de début de mandat tablaient sur 31 millions d'euros. Une valeur légèrement dépassée puisque celle-ci s'élève à 33 millions. « Et encore, nous nous appuyons sur une prévision de recettes relativement prudente », ajoute l'élu qui évoque des « perspectives saines et stables de capacité de financement et d'investissement ». Celui-ci se félicite notamment de présenter un projet conforme au cadre défini par la contractualisation de l'évolution des dépenses publiques. Un accord signé avec l'État qui engageait la métropole à limiter ses dépenses de fonctionnement.

Ces garanties ne rassurent pas l'opposition. Claude Raynal a notamment interpellé la majorité sur les risques de surendettement liés à la construction de la troisième ligne de métro. La dette, atteignant 1,2 milliard d'euros d'ici la fin de l'année, porterait à huit ans la capacité de désendettement de la collectivité. « Soit une année de plus qu'en 2019 », s'inquiète Marc Péré, dont le groupe Métropole citoyenne a voté contre ce budget, à l'instar du groupe communiste et du mouvement Génération.s. Le groupe socialiste s'étant abstenu. « Critiquer le niveau de la dette implique de préciser à quels investissements ou services il faut renoncer », relève Jean-Luc Moudenc.

Nicolas Belaubre ✍

Un plan POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN de la banlieue

DISTANCES. L'Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs (Autate) alerte sur les besoins urgents de mobilité de ceux qui vivent en banlieue.

Un rassemblement a eu lieu, ce mercredi 27 novembre, au pied de l'immeuble de la Métropole, avec pour but d'interpeller les membres du conseil syndical de Tisséo qui s'y tenait. L'Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs (Autate) réclame un grand plan de sauvetage des transports en commun en banlieue. Dans son viseur : la troisième ligne de métro dont le lancement pour un coût de 3 milliards d'euros était à l'ordre du jour. « Depuis toujours, les décisions sont centrées sur la ville et ont développé un réseau en étoile, forcément incomplet. Les embouteillages qui sont actuellement concentrés sur la rocade le prouvent : les automobilistes se

déplaçant d'une banlieue à l'autre n'ont pas d'alternatives », déplore Marie-Pierre Bès, la présidente de l'Autate.

L'Autate souligne que la part de déplacement en transport en commun n'est que de 14 % dans la métropole et que le temps de trajet moyen entre deux communes distantes de 15 kilomètres est de 75 minutes : « Ce sera toujours le cas, principalement dans tout l'ouest de l'agglomération avec la troisième ligne. Pourquoi répète-t-on les mêmes erreurs du passé ? L'équité des habitants de la métropole est-elle respectée ? » s'interroge Marie-Pierre Bès.

L'association demande au conseil syndical la reconfiguration du projet, qu'elle juge inapproprié aux besoins des 400 000 habitants de la banlieue et aux Toulousains qui travaillent à l'extérieur de la ville. Elle interpelle également les candidats aux municipales dans les communes autour de Toulouse pour qu'ils s'emparent du sujet.

Philippe Salvador ✍



Les DÉCROCHEURS de portraits sont **confiants** pour leur procès

JUSTICE. Le procès des trois décrocheurs de portraits présidentiels a été reporté au 12 mai prochain. Suite à une première audience au tribunal de grande instance de Toulouse, les prévenus s'avouent plutôt confiants.

Soutenus par des militants du collectif citoyen Action non-violente-Cop21, Clarisse, Virgile et Alice se sont présentés au tribunal de grande instance de Toulouse ce 20 novembre. Ils comparaissaient pour vol en réunion, suite à leur opération de désobéissance civile durant laquelle, l'été dernier, ils avaient décroché les portraits d'Emmanuel Macron de la mairie de Mérenvielle pour protester contre son inaction face à l'urgence climatique. Procès qui, finalement, a été reporté au 12 mai. « Le troisième anniversaire de l'élection du président de la République », relèvent ironiquement les militants ANV-Cop21.

« La juge a compris que, dans cette affaire, il était intéressant de discuter, d'étoffer le dossier, avant de prendre une décision hâtive », rapporte Gwarr, membre actif du collectif. « Ceci pour ne pas que la punition soit disproportionnée par rapport au délit », poursuit-il. Le contrôle judiciaire des trois prévenus, qui leur interdisait l'accès à toutes les mairies du pays, a été levé. Ce qui permet aux accusés et à leurs soutiens d'être confiants : « Le tribunal a l'air d'étudier le dossier dans un bon état d'esprit. Ce premier rendez-vous s'est très bien passé, dans une ambiance tout à fait apaisée. » Toutefois, les militants ANV-Cop 21 restent vigilants et maintiennent la pression, n'excluant pas de nouvelles actions : il demeure en effet la possibilité qu'un autre procureur soit nommé.

Séverine Sarrat ✍

Squat de l'avenue de Muret : EXPULSIONS imminentes ?

ABRI. Pas de trêve hivernale pour les occupations illégales. Pour les 500 personnes qui vivent depuis plusieurs mois dans le plus important squat de Toulouse, avenue de Muret, l'expulsion est imminente. Ils demandent à la préfecture de pouvoir y passer l'hiver.

Pour les 500 personnes, en grande majorité des demandeurs d'asile, qui ont trouvé refuge depuis le mois de mai dernier dans un ancien immeuble de bureau d'EDF, avenue de Muret, la situation est de plus en plus urgente. En effet, tandis qu'une procédure d'expulsion est en cours suite à la plainte du promoteur Kaufman & Broad, actuel propriétaire, le recensement effectué en octobre par l'association France Horizon a confirmé l'imminence de l'opération. « Quand il y a recensement, on sait qu'il y a expulsion derrière. Nous n'en pouvons plus de vivre dans cette angoisse quotidienne. Pour l'instant, la seule chose que nous demandons est d'avoir la garantie de pouvoir passer l'hiver ici », témoigne une habitante des lieux.

France Horizon, dont le travail permet aux autorités d'envisager des solutions au cas par cas selon les situations, était déjà intervenu dans l'ancien squat de la place Henry Russell, d'où proviennent la plupart des personnes présentes avenue de Muret. « Nous voyons bien que cette procédure n'aboutit pas à des relogements pérennes. Beaucoup de gens ne sont pas répertoriés ou ne rentrent dans aucun dispositif. Et ceux qui sont orientés en centres pour demandeurs d'asile n'ont droit qu'à un mois d'hébergement avant d'être remis à la rue », raconte Aboulaye, un des porte-parole du collectif Russell.

La trêve hivernale ne s'appliquant pas aux squats, habitants et associations se démènent donc pour ouvrir le dialogue avec la préfecture afin de repous-



ser l'échéance. Après un premier rendez-vous le 17 octobre et de nombreux courriers restés sans réponse, l'incertitude demeure. Un comble pour un membre du collectif États généraux des migrations : « Ce squat témoigne des carences institutionnelles et du non-respect de ses propres procédures. » De leur côté, les habitants du 44 avenue de Muret tentent d'organiser la vie sous forme d'autogestion. Le collectif Russell se réunit toutes les semaines et participe aux conseils de quartier. « À long terme, on pourrait imaginer faire de ce lieu un centre social et que la préfecture exerce son droit de réquisition. Mais on en est loin. Ici, la première urgence est de se faire entendre pour que notre dignité humaine soit respectée », lance un de ses représentants.

Nicolas Mathé ✍

Troisième ligne de métro : Tisséo RÉPOND aux Codev

ARGUMENTS. Le projet de troisième ligne de métro est âprement défendu par ses promoteurs. Suite aux interrogations soulevées dans nos colonnes par les Conseils de développement (Codev) de Toulouse Métropole, du Sicoval et du Muretain, Tisséo a tenu répondre point par point.

Une ligne bénéfique, mais insuffisante à elle seule à régler les problèmes de déplacement dans la métropole. C'est en substance l'interrogation soulevée par trois Conseils de développement (Codev) de l'agglomération toulousaine (des instances de dialogue citoyen) dans nos colonnes l'été dernier à l'issue de l'enquête publique. « D'ici 2020, Tisséo Collectivités aura consacré 1 milliard d'euros d'investissement pour plusieurs offres supplémentaires de transports (Linéo, agrandissement des stations de la ligne A du métro, prolongement du tramway vers le futur parc des expositions, création d'un téléphérique urbain...) ainsi que 1,5 milliard d'euros pour l'exploitation et la maintenance du réseau », oppose Jean-Michel Lattes, son président, dans sa lettre de réponse transmise au "JT".

Concernant le financement, les Codev

pointaient du doigt un dossier incomplet et duquel était notamment absent le compte d'exploitation. Or, selon Jean-Michel Lattes, « les éléments de coûts et de recettes d'exploitation sont abordés : les coûts d'un montant de 38 millions d'euros sont couverts à hauteur de 84% par les recettes », écrit l'élu, avant de préciser : « L'étude de soutenabilité vise avant tout à fixer une trajectoire budgétaire cohérente jusqu'à l'horizon 2030 pour l'ensemble du Projet Mobilités », le document qui fixe les grandes politiques de déplacement.

Enfin, quant à la suggestion de créer une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour mieux connecter les différents modes de déplacement entre eux, Tisséo s'en tient aux règles existantes, soulignant que le syndicat représente à ce jour l'unique autorité organisatrice. Jean-Michel Lattes rappelle également qu'un travail est mené avec la Région et le Département, tout en convenant que « cela ne constitue pas en soi une autorité organisatrice englobant toutes les mobilités ».

Nicolas Mathé ✍



C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Pierre Cohen : « La troisième ligne de métro n'est PAS UNE PRIORITÉ »

PHASAGE. L'ancien maire de Toulouse Pierre Cohen, qui s'est lancé dans la campagne municipale pour former une liste unitaire à gauche, se prononce pour une combinaison de différentes offres de transports en commun dans la Métropole. Plutôt que de concentrer tous les moyens sur la troisième ligne de métro.

« Hier, la majorité a fait passer une motion de dernière minute, en douce », s'agace Pierre Cohen, faisant allusion au texte adopté au conseil métropolitain qui acte le lancement du projet de troisième ligne de métro, durant la prochaine mandature, en un seul et même tronçon de 27 kilomètres. Une idée que l'ancien maire de Toulouse et les militants de Génération.s, qui se sont jetés dans la campagne municipale pour former une liste unitaire à gauche, ne digèrent pas. « Il faut une mixité des offres de transport en commun. Avec la troisième ligne de métro, Jean-Luc Moudenc met tous ses œufs dans le même panier. »

Pierre Cohen se prononce ainsi pour un report du projet : « Ce n'est pas la priorité, il y a des urgences à régler avant. Les Toulousains sont à deux doigts d'exploser. Ils perdent, chaque année, un quart d'heure supplémentaire dans les bouchons. S'il n'y a pas de transport en commun pour ceux qui vivent à 40 kilomètres, les Gilets jaunes ont de beaux jours devant eux. »

Une des solutions qu'il propose aux plus excentrés pour se rendre dans la Ville rose sans prendre leur voiture est la mise en place d'un RER toulousain, sur le réseau des TER : « Le collectif Rallumons l'étoile a prouvé que c'est parfaitement réalisable. Cela permet de disposer de lignes qui vont très loin sur le territoire de l'agglomération, en troisième ou quatrième couronne. Et cela s'appuie sur des infrastructures existantes, ce qui réduit les coûts de moitié. » L'ancien édile explique qu'un tel plan implique de revoir la gouvernance des transports au sein de la métropole, « trop axée sur le centre-ville, alors que c'est un sujet qui concerne aussi le Département et la Région ».

L'augmentation de la part des modes actifs (vélos, trottinettes, gyropode, overboard, etc.) est un vœu partagé par l'ensemble de la gauche locale. « Pour y parvenir, il faut sécuriser les voies cyclables et abaisser la vitesse maximale des voitures dès qu'on le peut. 30 kilomètres-heure dans tout le centre-ville et dans les cœurs



de quartier. Et 70 kilomètres-heure sur la périphérie. Les études montrent que cela réduit la formation des bouchons. » Pierre Cohen propose de mettre en place un comité qui suivra, tout au long du mandat, l'usage des nouveaux modes de transports doux, pour s'adapter à leur rapide évolution. Il prône également la gratuité des transports en commun pour tous les jeunes. Lorsqu'il était au Capitole, il avait instauré un tarif unique de 10 euros par mois pour les moins de 26 ans.

Philippe Salvador ✍

EN ABRÉGÉ

Le NPA appelle à la constitution d'une LISTE DE RUPTURE



Pour le Nouveau parti anticapitaliste, l'accession d'Antoine Maurice à la tête d'Archipel citoyen confirme les motifs pour lesquels il n'a pas rejoint le mouvement. Mieux, il exprime la volonté « d'œuvrer à la constitution d'une liste de rupture ».

« Nous avons raison de douter de la démarche d'Archipel citoyen », lance Sylvain Cantaloube, membre du comité d'animation du Nouveau parti anticapitaliste en Haute-Garonne. En septembre dernier, son mouvement avait indiqué ne pas souhaiter rallier la liste citoyenne. D'abord parce qu'il ne cautionne pas l'élaboration d'une liste avant celle d'un programme. « Celui-ci reste flou. De grands axes ont été annoncés mais ils n'engagent pas à grand-chose », constate le NPA local qui avoue ne pas comprendre « comment il est possible de s'investir dans un mouvement dont on ne connaît pas les desseins précis ». Ensuite, parce qu'aujourd'hui, « il ne s'agit plus d'une démarche citoyenne mais d'un cartel d'organisations politiques à la tête duquel se trouve désormais Europe écologie-les Verts », poursuit Sylvain Cantaloube.

Ce dernier fait le bilan des offres de candidatures de gauche et estime qu'il existe « un espace à conquérir pour la gauche radicale, celle qui ne se plie pas aux contraintes budgétaires d'austérité ». Ainsi, le NPA annonce « œuvrer à la constitution d'une liste porteuse d'un programme de rupture avec les politiques libérales ». Pour cela, il lance un appel à la discussion au Parti de gauche – dont l'un des représentants Jean-Christophe Sellin, vient de quitter Archipel Citoyen – à la France insoumise, qui réfléchit encore à la suite à donner à leur participation au sein du collectif, et plus largement à toutes les forces, militants, associations et citoyens, qui souhaitent en finir avec l'ordre libéral : « Les Toulousains sont en attente d'une gauche réellement sociale qui s'enquiert des services publics, des droits fondamentaux des administrés comme le logement, les transports... »

Pour le NPA, qu'il s'agisse de Nadia Pellefigue, Antoine Maurice ou Pierre Cohen, « tous sont issus de l'équipe municipale précédente ou de sa majorité ». Sylvain Cantaloube rappelant notamment que le second a voté les budgets du troisième, de 2008 à 2014. « Budgets de rigueur » pour le militant anticapitaliste qui observe la division de l'ancienne gauche plurielle, menée alors par le PS, parti avec lequel le NPA exclut toute alliance « dans des conditions qui imposeraient une solidarité de gestion », même au second tour.

Séverine Sarrat ✍



L'UDI présente les premiers COLISTIERS ENCARTÉS de Jean-Luc Moudenc

Ce lundi 25 novembre, l'UDI a présenté les deux premières personnalités encartées qui feront partie de l'équipe de Jean-Luc Moudenc pour les prochaines municipales. Julien Grandchamp de Cueille anime depuis plus d'un an les Jeunes pour Toulouse, groupe qui soutient l'action de la majorité. Il figurera en position inéligible sur la liste Aimer Toulouse, contrairement à la seconde représentante du centre droit, Souhayla Marty. Chargée d'affaires dans le secteur bancaire pendant 14 ans, elle est aujourd'hui en reconversion professionnelle et « sa connaissance des entreprises doit être un atout de plus » pour Jean-Luc Moudenc.

Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1^{er} janvier 2019, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.



AVIS AU PUBLIC



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Création d'une voie verte le long du canal de Saint-Martory Communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane du 25 novembre au 18 décembre 2019 inclus

Objet des enquêtes

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes sur :
- l'utilité publique des travaux nécessaires à la création d'une voie verte le long du canal de Saint-Martory sur les communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane,
- la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Autorité responsable du projet

Le projet de création d'une voie verte le long du canal de Saint-Martory sur les communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane est conduit sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole - 6 rue René Leduc - BP 35 821 - 31505 Toulouse cedex 5, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Durée des enquêtes

Les enquêtes se dérouleront pendant 24 jours entiers et consécutifs, du lundi 25 novembre au mercredi 18 décembre 2019 inclus.

Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane.
Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Jean-Louis DELJARRY est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Toulouse en date du 6 septembre 2019.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête

* dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire resteront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de Cugnaux - Service urbanisme, 1 rue Vincent Auriol
- la mairie de Tournefeuille, place de la Mairie
- la mairie de Villeneuve-Tolosane, 4 rue de l'hôtel de ville
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

* sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetevoievertcanalsaintmartory

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

* Consigner ses observations sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :

- la mairie de Cugnaux - Service urbanisme, 1 rue Vincent Auriol
- la mairie de Tournefeuille, place de la Mairie
- la mairie de Villeneuve-Tolosane, 4 rue de l'hôtel de ville
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

- S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Jean-Louis DELJARRY, commissaire enquêteur :

- soit par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Toulouse Métropole - Pôle Territorial Sud, 6 rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête ;
- soit par voie électronique en se rendant sur le site internet suivant : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetevoievertcanalsaintmartory

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, aux registres déposés à Toulouse Métropole à Toulouse, siège de l'enquête.

* Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :

- le mardi 26 novembre 2019 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Cugnaux - Service urbanisme,
- le mardi 3 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Tournefeuille,
- le vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Villeneuve-Tolosane,
- le mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Cugnaux - Service urbanisme.

Information des propriétaires

Il est signalé, en application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation seront mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, dans les mairies de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique - 1 place Saint Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Enfin, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetevoievertcanalsaintmartory

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

A l'issue des enquêtes, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération et la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Signé : Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général - Denis OLAGNON



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Aménagement d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry Quartier Montaudran - commune de Toulouse du 28 novembre au 20 décembre 2019 inclus

Objet des enquêtes

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes sur :
 - l'utilité publique des travaux nécessaires à l'aménagement d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry sur la commune de Toulouse,
 - la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Autorité responsable du projet

Le projet d'aménagement d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry à Toulouse, est conduit sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole - 6 rue René Leduc - BP 35 821 - 31505 Toulouse cedex 5, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Durée des enquêtes

Les enquêtes se dérouleront pendant 23 jours entiers et consécutifs, du jeudi 28 novembre au vendredi 20 décembre 2019 inclus.

Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans la commune de Toulouse.
 Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Jean-Jacques BRELIÈRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Toulouse en date du 12 juin 2019.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête

*** dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire resteront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à :
 - la mairie de quartier de L'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux à Toulouse,
 - la mairie de quartier du Pont des Demoiselles, 63 bis avenue Saint-Exupéry à Toulouse,
 - au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

*** sur le site internet suivant :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteliasionherbettes

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

*** Consigner ses observations sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :
 - la mairie de quartier de L'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux à Toulouse,
 - la mairie de quartier du Pont des Demoiselles, 63 bis avenue Saint-Exupéry à Toulouse,
 - au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

*** S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Jean-Jacques BRELIÈRE, commissaire enquêteur :

- **soit par courrier postal adressé** à Monsieur le commissaire enquêteur, Toulouse Métropole - Direction Habitat et Opérations foncières, 6 rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête ;
 - **soit par voie électronique** en se rendant sur le site internet suivant :
www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteliasionherbettes

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, aux registres déposés à Toulouse Métropole à Toulouse, siège de l'enquête.

*** Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :
 - le jeudi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier du Pont des Demoiselles à Toulouse,
 - le mercredi 4 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier de L'Ormeau à Toulouse,
 - le vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier du Pont des Demoiselles à Toulouse.

Information des propriétaires

Il est signalé, en application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchués de tous droits à indemnité.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, dans les mairies de quartier de L'Ormeau et du Pont des Demoiselles à Toulouse ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole où le public pourra en prendre connaissance. Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique - 1 place Saint Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Enfin, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :
www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteliasionherbettes

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

À l'issue des enquêtes, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération et la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Signé : Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général - Denis OLAGNON

CONSTITUTIONS

Par Assp du 18 novembre 2019, il a été constitué une SAS dénommée : **RUZ COMPANY** Capital : 2 000€. Siège : 29 Rue Denfert Rochereau, Boîte 43, 31000 TOULOUSE. Objet : Achat, vente, import, export, négoce des produits non alimentaires en France, en Europe et dans le monde, notamment, vins et spiritueux, outils de la robotique industrielle. Durée : 99 ans. Président : Mme SUN LEGER Liling, 49 rue des Champs Elysées, Bat A Logement 16, 31500 Toulouse, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 5 des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Immatriculation au RCS de Toulouse.

Immatriculation SCI BB8

Par acte SSP en date du 20/11/2019, a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée : **BB8**. Objet social : l'acquisition, la mise en valeur, l'administration & l'exploitation par bail, de tous immeubles & droits immobiliers... Siège social : 7 bis rue de Partanaïs, ST ORENS DE GAMEVILLE (Haute Garonne); Capital : 500€; Gérance : Thomas MALOT, demeurant 45 Chemin des Tuileries, TOULOUSE (31) & Sébastien MALOT, demeurant 76 Boulevard de Ratalens, SAINT JEAN (31); Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE. Agrément des cessions: Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des 3/4 des parts sociales.

Les gérants

Avis de constitution

FORME : Société à Responsabilité Limitée à associé unique
DENOMINATION : **M.B.S**
SIÈGE SOCIAL : 3 Chemin de Peyraillès, 31150 LESPINASSE
OBJET : Electricité, plomberie, climatisation, vente et accessoirement maintenance de matériel de toute énergie renouvelable, de tout matériel de confort de l'habitat
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur BENAMEUR Mohamed, demeurant 3 Chemin de Peyraillès, 31150 LESPINASSE
IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour avis, La Gérance

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **PRISON ISLAND TOULOUSE** ; **FORME** : SARL ; **SIÈGE SOCIAL** : 164 ROUTE DE REVEL 31400 TOULOUSE ; **OBJET** : Conception, organisation, mise en œuvre d'activités de loisirs et de divertissements ludiques, récréatifs ou culturels, et notamment de jeux d'évasion en salle de type « Fort Boyard » pour les particuliers et les professionnels ; **DURÉE** : 99 années ; **CAPITAL** : 15.000 euros ; **GERANCE** : - Monsieur Mikaël BOUTEILLON, demeurant 28 Rue de Nîmes 30730 MONTPEZAT - Monsieur Julien BRUNO, demeurant 11 Chemin de la Salepareille 30900 Nîmes - Monsieur Thibaut PONCET, demeurant 6 Rue de Guirard 30320 Marguerittes - **IMMATRICULATION** : au RCS de TOULOUSE.

Pour avis

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **JB CONFORT**
FORME : Société unipersonnelle à responsabilité limitée
SIÈGE SOCIAL : 45 Route de Bessières-31 240 L'UNION
OBJET : toutes activités de plomberie, chauffage, installations gaz, thermiques et sanitaires, assainissement, terrassement, petite maçonnerie, carrelage ;
DURÉE : 99ans
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : LORENZON Jean-Baptiste, demeurant 7 Clos Beau Soleil - 31 780 CASTELGINEST
IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE

Pour avis,



Lionel PUECH-COUTOULY
Avocat à la Cour
43 rue Riquet
31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15/11/2019, il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : « **PREMIUM LION** »

Forme : Société par actions simplifiée »
Objet : activité de marchand de biens, de promotion immobilière ; acquisition d'un ou plusieurs terrains ; construction sur ce ou ces terrains de tout immeuble de toutes destinations et usages ; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; réalisation de lotissements et mise en place de toutes organisations foncières et immobilières ; accessoirement et temporairement, la location desdits immeubles ; acquisition de propriétés bâties ; location de tout type d'immeubles ; réalisation de prestations d'ingénierie de services en lien avec l'immobilier ; souscription d'emprunts directs ou par ouverture de crédit, la souscription d'engagement de caution ou tout autre garantie afin de garantir les prêts souscrits par des sociétés dans lesquelles elle aurait des participations

Siège social : 3 rue Paul Rocaché – 31100 TOULOUSE

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 1.000 euros divisé en 100 actions

Agrément : en cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions à un tiers, autre qu'un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, est soumise à l'agrément préalable de la société. Les cessions entre associés sont libres.

Président : Sébastien RUE, demeurant 21 rue François Ayrat – 31200 TOULOUSE, pour une durée illimitée.

RCS TOULOUSE.

Pour avis



Etude de Maître Florence MERI-C-AURIOL
Notaire à SAINT-JORY (Haute-Garonne), 5 Place Ivan Paul Lafont

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Mathilde REGAGNON, Notaire au sein d'un Office Notarial à SAINT-JORY, 5 Place Ivan Paul Lafont, le 19/11/2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI ROUVIERE 31**.

Le siège social est fixé à : LAUNAGUET (31140) 12 rue du Cers

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR). Les apports sont en numéraire de TROIS CENTS EUROS (300,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Madame Florence ROUVIERE, demeurant à LAUNAGUET (31140) 12 rue du Cers, Monsieur Luc ROUVIERE demeurant à AUCAMVILLE (31140) 30 chemin André Salvy et Madame Anne ROUVIERE demeurant à LAUNAGUET (31140) 44 avenue des Nobles.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE

Pour avis
Le notaire.

Par Assp du 8/11/2019, il a été constitué une SCI dénommée : **2B**. Capital : 1000€. Siège : 6 Rue Robert Aron, 31100 Toulouse. Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, location ou autrement. Durée : 99 ans. Gérance : Mr BORKANE Mohamed, 10 Rue Julien Forgues, 31100 Toulouse. Mr BORKANE Anourar, 6 Rue Robert Aron, 31100 Toulouse. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Toulouse

AVIS DE CONSTITUTION - Forme : EURL. Dénomination : **Plac iso**. Objet : Activités plâtrerie d'intérieur. Siège social : 2 avenue Pierre Brossolette 31600 Seysses. Capital : 1500€. Durée : 99 ans. Gérance : M. Massafi Youness, demeurant 2 avenue Pierre Brossolette 31600 Seysses. Immatriculation RCS TOULOUSE.

Pour avis,

Par acte SSP du 15/11/2019 il a été constitué une SCI dénommée:

ARCAPALO
Siège social: 18 rue du berry 31130 BALMA

Capital: 1.000 €
Objet: La Société a pour objet

-L'acquisition, la construction, la prise à bail, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous terrains et de tous immeubles ruraux et urbains, bâtis ou non bâtis, et à usage commercial, industriels ou d'habitation, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
-La conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite ;
-Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des terrains ou immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: M. CAUSSANEL Arnaud 18 Rue DU BERRY 31130 BALMA

Co-Gérant: M. LOSCO Patrice 53 CO-TEAUX DE MARRAST 31650 LAUZERVILLE

Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés autres que ceux visés à l'alinéa précédent, et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec un agrément donné par les associés dans la forme d'une décision collective extraordinaire, à la majorité des associés représentant plus des 2/3 des parts sociales.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

Avis de constitution

Par acte SSP en date à FLOURENS du 20/11/2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée ; dénomination : **EQUISUN 4** ; Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune ;

Siège social : 44 bis route de Lasbordes, 31130 FLOURENS ;

Objet : la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits d'immeubles situés à FLOURENS (Haute-Garonne), 44 bis route de Lasbordes appartenant à la société SCI SALTO ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée ci-avant ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle concernant ces activités

Durée : 99 années ;

Président : Stéphane AURIOL demeurant à FLOURENS (31130), 30 route de Lasbordes ;

Conditions d'admission au assemblées générales et exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix ;

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non-associé, à l'exception des ascendants, descendants et conjoint des associés, est soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés ;

immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

Avis de constitution

Par acte SSP en date à FLOURENS du 20/11/2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée ; dénomination : **EQUISUN 3** ; Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune ;

Siège social : 44 bis route de Lasbordes, 31130 FLOURENS ;

Objet : la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits d'immeubles situés à FLOURENS (Haute-Garonne), 44 bis route de Lasbordes appartenant à la société SCI SALTO ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée ci-avant ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle concernant ces activités

Durée : 99 années ;

Présidente : Arlette AURIOL demeurant à FLOURENS (31130), 36 route de Lasbordes ;

Conditions d'admission au assemblées générales et exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix ;

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non-associé, à l'exception des ascendants, descendants et conjoint des associés, est soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés ;

immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

Avis de constitution

Par acte SSP en date à FLOURENS du 20/11/2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée ; dénomination : **EQUISUN 2** ; Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune ;

Siège social : 44 bis route de Lasbordes, 31130 FLOURENS ;

Objet : la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits d'immeubles situés à FLOURENS (Haute-Garonne), 44 bis route de Lasbordes appartenant à la société SCI SALTO ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée ci-avant ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle concernant ces activités

Durée : 99 années ;

Président : Jean-Marc AURIOL demeurant à FLOURENS (31130), 36 route de Lasbordes ;

Conditions d'admission au assemblées générales et exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix ;

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non-associé, à l'exception des ascendants, descendants et conjoint des associés, est soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés ;

immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

Avis de constitution

Par acte SSP en date à FLOURENS du 20/11/2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée ; dénomination : **EQUISUN 1** ; Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune ;

Siège social : 44 bis route de Lasbordes, 31130 FLOURENS ;

Objet : la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits d'immeubles situés à FLOURENS (Haute-Garonne), 44 bis route de Lasbordes appartenant à la société SCI SALTO ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée ci-avant ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle concernant ces activités

Durée : 99 années ;

Président : Stéphane AURIOL demeurant à FLOURENS (31130), 30 route de Lasbordes ;

Conditions d'admission au assemblées générales et exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix ;

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non-associé, à l'exception des ascendants, descendants et conjoint des associés, est soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés ;

immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 19 novembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

DENOMINATION : **MH MECANIQUE**

CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE : 14 Place du Château, 31330 MERVILLE

OBJET : Mécanique automobiles et toutes activités s'y rapportant, pose de pare brises, ventes de pièces détachées et de produits dérivés en rapport avec l'automobile et la moto, achats et ventes de véhicules d'occasion, location de véhicules

DURÉE : 99 Années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CESSIIONS :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

ORGANES SOCIAUX

Nomination sans limitation de durée.

Président :

Monsieur GARAOUI Sidi-Ahmed, demeurant 24 Chemin de Ladoux, 31790 SAINT JORY

IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour avis et Insertion

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

DENOMINATION : **SCI LES AL**

SIÈGE SOCIAL : 80 Route de Labège, 31400 TOULOUSE

OBJET : Acquisition, construction, gestion et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes les sociétés

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : DIX MILLE EUROS

APPORTS EN NUMÉRIQUE : DIX MILLE EUROS

GERANCE : Monsieur AL OGLAH Anas, demeurant 60 Impasse Paul Gervais, 31100 TOULOUSE

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des conjoints, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour avis,
La Gérance

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 19 novembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

DENOMINATION : **VAPSHOP 31**

CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE : 43 Avenue de Toulouse, 31240 L'UNION

OBJET : Achats, ventes de cigarettes électroniques et produits dérivés, relais colis, cartes grises

DURÉE : 99 Années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CESSIIONS :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

ORGANES SOCIAUX

Nomination sans limitation de durée.

Président :

Monsieur BOUHOUT Youness, demeurant 60 Allée de Bellefontaine, Bâtiment K, Appartement 6, 31100 TOULOUSE

IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour Avis et Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 7 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée ;

DENOMINATION : **GROUPE ILAN** ;

SIÈGE SOCIAL : 50 route de Paris 31150 FENOUILLET ;

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;

CAPITAL : 500€ ;

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ;

PRÉSIDENT : Jacky, Olivier, Georges GOLBERY demeurant au 52 avenue Jean Baptiste Solignac 34280 CARNON PLAGE ;

IMMATRICULATION : registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE

Pour avis

Suivant un acte ssp en date du 26/11/2019, il a été constitué une SASU

Dénomination : **ALI AN**

Siège social : 71 Rue Des 36 Ponts 31400 TOULOUSE

Capital : 1000 €

Activités principales : conseil et services en systèmes et logiciels informatiques.

Durée : 99 ans

Président : M. CHAUTARD David 71 Rue Des 36 Ponts 31400 TOULOUSE

Cession d'actions : Agrément de la collectivité des associés

Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé est admis aux assemblées sur justification d'identité et inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation au RCS de TOULOUSE



Suivant acte reçu par Me VILLANOU, notaire, le 08/11/2019, il a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **IEL INVEST**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège Social : 1 rue Tavernier 31500 TOULOUSE

Objet Social : acquisition d'immeubles, locaux, terrains, à bâtir ou pas, la réalisation des travaux de viabilisation, bornage, la cession des immeubles, locaux, terrains lotis par lots individuels ou de l'ensemble, aux particuliers ou professionnels, la construction d'immeubles, division d'immeubles, transactions immobilières, mise en valeur des biens acquis au moyen de travaux de décoration et/ou de rénovation.

Durée : 99 années

Capital : CINQ MILLE EUROS représenté par des apports en numéraire, divisé en 500 actions de DIX EUROS (10€) chacune, numérotées de 1 à 500 intégralement libérées et détenues par Monsieur Eric LACOMBE à concurrence de 245 actions et Madame Imène LACOMBE à concurrence de 255 actions

Présidence : Mme Imène LACOMBE, demeurant à BALMA (31130) 23 rue Auguste Rodin. Née à ANNABA (Algérie) le 5 Décembre 1982. Cession de parts sociales — Agrément : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant. Immatriculation : RCS de TOULOUSE.

Pour Avis, Me VILLANOU

URBANESSENCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 RUE DE TOLOSANE
31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOULOUSE du 25 novembre 2019 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **URBANESSENCE**

Siège social : 12 RUE DE TOLOSANE, 31000 TOULOUSE

Objet social : Conception et réalisation de travaux paysagers.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Suivant acte authentique en date du 15/11/2019, il a été constitué une SC. Dénomination : **FRIMALO**. Objet : acquisition immobilière et mobilière, gestion, administration du patrimoine social, vente exceptionnelle.. Siège social : 320 ROUTE DE LAMASQUÈRE 31470 FON-SORBES. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance: Mme Isabelle MAIRE, 320 ROUTE DE LAMASQUÈRE 31470 FON-SORBES, M. FREDERIC DOMINIQUE MICHEL MILET, 320 ROUTE DE LAMASQUÈRE 31470 FON-SORBES. Immatriculation RCS TOULOUSE.

Suivant un acte ssp en date du 26/11/2019, il a été constitué une SASU **Dénomination : CONCEPT ENERGIE RENOVATION** **Siège social :** CER **Siège social :** 4 Boulevard Des Mimoses 31200 TOULOUSE **Capital :** 500 € **Activités principales :** renovation energetique des batiments **Durée :** 99 ans **Président :** M. CAU DIDIER 6 Route De Fendelle 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL Immatriculation au RCS de TOULOUSE

CESSIONS

Suivant acte sous seing privé en date à LECTOURE du 12 novembre 2019 enregistré au Service des Impôts de TOULOUSE le 15 novembre 2019 dossier 2019 00014795, référence 2104P61 2019 A 06201, **Monsieur Remy BERAUT**, demeurant 606 Côte de Goutet 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE, A CEDE à :

La société dénommée **AUTO CONTROLE DU COMMINGES**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège social est 195 avenue des Tourelles à 31210 MONTREJEAU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 852.671.734 RCS TOULOUSE,

Un fonds de commerce de contrôle technique automobile, connu sous l'enseigne « **SECURITEST** », situé 195 avenue des Tourelles 31210 MONTREJEAU, pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce TOULOUSE 511 591 240 et sous le numéro SIRET 511 591 240 00011.

Moyennant le prix de CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS (145.000 euros) payé comptant.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 12 novembre 2019.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de FIDUCIE CONSULTANTS AGEN, 1 rue François Neveux à 47550 BOE.

Pour avis

Avis de cession

Suivant acte sous seing privé en date du 04/10/2019 à Toulouse : La SELARL BENOIT et Associés, Mandataires judiciaires, en la personne de Me Olivier BENOIT es qualité de Liquidateur Judiciaire de la **SARL AU CROISSANT BEURRE**, SARL au capital de 7.500 €, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 489 862 375, ayant son siège social 1 Place du Busca - 31400 TOULOUSE,

A cédé à : la **SAS ARPS** au capital de 1000 euros, sise au 84-86 Rue Saint Exupéry 31400 Toulouse, Inscrite au RCS de Toulouse sous le numéro 851 111 831

Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, cave, épicerie fine sis 84-86 avenue Saint Exupéry 31400 TOULOUSE ainsi que le matériel et le mobilier, les contrats y attachés, cession enregistrée à la Recette des impôts de Toulouse le 08/11/2019, Dossier 2019 00014458, référence 3104P612019A05838.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de 40.000 € (quarante mille euros).

Pour avis,

TRANSFERTS DE SIÈGE

EUURL SAUMANDE COORDINATION

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 22 Rue des Trois Pigeons - 31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 484 798 236

Par décision du 15/11/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue des Trois Pigeons 31200 TOULOUSE au 8 Impasse Léonce Couture 31200 TOULOUSE, avec effet rétroactif au 02/11/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AMIREVA SARL au capital de 8.000 € sise 34 RUE DE LA TOURAINE 31100 TOULOUSE 443950191 RCS de TOULOUSE, Par décision de l'AGO du 15/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/11/2019 au 116 ROUTE D'ESPAGNE 31100 TOULOUSE. Mention au RCS de TOULOUSE.



GCP BATIMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue Galin, 33100 BORDEAUX
848 949 384 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2019, le Président de la société par actions simplifiée GCP BATIMENT, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 11 Rue Galin, 33100 BORDEAUX au 50 Chemin de Lanusse, Apt 5, 31200 TOULOUSE à compter du 1er novembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 848 949 384 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Président : Monsieur Cezair AZAK, demeurant 50 Chemin de Lanusse, Apt 5, 31200 TOULOUSE

Pour avis
Le Président

BALINVEST

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Rue Jean Moulin 31130 BALMA
800 864 357 RCS TOULOUSE

L'Assemblée Générale du 11/11/2019 a décidé de transférer le siège social du 8 Rue Jean Moulin - 31130 BALMA au 25 Rue Floréal, Bâtiment A - 31130 BALMA, et ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Gérant

COULIER, SAS au capital de 3 000€, place de l'église, 32420 Simorre, 821 869 393 RCS Auch. L'AGE a décidé, le 1/11/2019, de transférer le siège social de la société au ZA La Camelle, 31350, Péguilhan. Objet : Exploitation d'un fonds de commerce et artisanal de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, viennoiserie, brioche, pizzeria, quiches, vente sédentaire et ambulante. Durée : 99 ans. Président : Mr COULIER Marc, ZA La Camelle, 31350 Péguilhan, pour une durée indéterminée. La société sera radiée du RCS de Auch et réimmatriculée au RCS de Toulouse

Climat Local, SARL coopérative à capital variable, siège social Chez Ursco Midi-Pyrénées 3 rue Ariane 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE, RCS de (31) Toulouse N° 843 192 865. Aux termes d'une AGE du 25/11/2019, il a été décidé à l'assemblée de transférer le siège social au 4 rue Goudoull 31400 TOULOUSE et de substituer le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, à celui de Coopérative, la forme restant celle de SARL et le capital restant variable, sans création d'un être moral nouveau. Mention sera faite au RCS de Toulouse. Pour avis. Le gérant

FORCA REAL

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Avenue Marcel Dassault 31505 TOULOUSE
453 479 487 RCS TOULOUSE

L'Assemblée Générale du 26/11/2019 a décidé de transférer le siège social du 31 Avenue Marcel Dassault 31505 TOULOUSE au 25 Rue Floréal, Bâtiment A 31130 BALMA, et ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Gérant

Transfert de siège

Aux termes d'une décision du 30 août 2019, l'associé unique de la société **France TAD, SARL** à associé unique au capital de 7 500 € dont le siège est à FLOURENS (31130) 9 chemin de Lancefoc, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro B 509 037 958 a décidé de transférer le siège social de la société à BALMA (31130) 130 Route de Castres à compter du 1er septembre 2019. Les associés ont décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts.

Transfert de siège

Aux termes d'une décision du 30 août 2019, l'associé unique de la société **ALCIS MOBILITE, SARL** à associé unique au capital de 117 700 € dont le siège est à FLOURENS (31130) 9 chemin de Lancefoc, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro B 753 032 846 a décidé de transférer le siège social de la société à BALMA (31130) 130 Route de Castres à compter du 1er septembre 2019. Les associés ont décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts.

Forme : SARL. Dénomination : **SARL OSEA FACILITIES**, au capital de 5000 €. 789494457 RCS Toulouse. L'associé unique du 26/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 39 Rue Saint Louis Bât A 31500 TOULOUSE au 30 Chemin des Landes ZA Les Landes 31850 MONDOUZIL à compter du 16/10/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

SLESTOURNELLE SCP
37 RUE MONTGRAND
13006 MARSEILLE
SCI GAMBETTA
SCI au capital de 68602,06 €
Siège social :
2 Rue Gambetta, 31220 Cazères
418 370 144 RCS de Toulouse
L'AGE du 26/08/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 23 Avenue de Labrioulette, 31220 Cazères, à compter du 26/08/2019.
Mention au RCS de Toulouse

NALISSE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège : 76 Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
821456779 RCS de TOULOUSE

Par décision de l'associé unique du 01/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 11 Rue Jules Ferry Bâtiment C 01500 AMBERIEU EN BUGEY. Radiation au RCS de TOULOUSE et réimmatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE

Forme : EURL. Dénomination : **STE-PHANE LEVIN ORGANISATION**, au capital de 1000 €. 487491771 RCS Toulouse. L'AG Extraordinaire du 25/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société du 09 RUE ALAIN LESAGE APT 37 31400 TOULOUSE au 22 RUE DE LA DIGUE APT 91 31300 TOULOUSE à compter du 01/12/2019. Modifications au RCS TOULOUSE

A.G. du 21/11/2019, les associés de **SCI BOUSQUET TOULOUSE MATABIAU** SCI au capital : 91 469,41€, RC TOULOUSE : 344 166 400 - Siège social : 57 rue Bayard - Le Tholose - 31000 TOULOUSE décident :
Nouvelle adresse du siège social : 39 allée du Marechal Juin - 14 boutiques du Couchant - BP120 - 34280 LA GRANDE MOTTE, Date d'effet : 01/01/2019

HALLE AU TRACT, SARL au capital de 300 000€, Au village, 31230 Puymaurin, 520 215 880 RCS Toulouse. L'Associé unique a décidé, le 2/11/2019, de transférer le siège social de la société au 15, chemin de Sébastien, 32220, Sauveterre. La société sera radiée du RCS de Toulouse et réimmatriculée au RCS de Auch

MODIFICATIONS DE DIRIGEANT(S)

2 A 2 F

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 6 000 euros
Sise : 20, rue Montaigne 31700 BLAGNAC
RCS : Toulouse 502 478 217
SIRET 502 478 217 00016
Code APE 7022 Z

Avis de modification de gérant

Par délibération en date du 15 novembre 2019, l'AGE des associés a pris acte de la démission du gérant Mme Françoise BARTHELLO à compter du 24/10/2019.
M. Francis MAGRI demeurant au 14 chemin des Amandiers 31700 BEAUZELLE, est nommé gérant à compter de cette date.
L'article 11 des statuts a été modifier en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Pour avis et mention
La gérance,

EXPERTINNOV TOULOUSE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Grande rue Nazareth, 31000 TOULOUSE
814 456 851 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/12/2018, il résulte que :
Monsieur Cyrille JEAN-MARIE, demeurant 18 Rue Saint Ligory, 31500 TOULOUSE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jérôme SIERRA, démissionnaire, et ce à compter du 28/12/2018.
L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Jérôme SIERRA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Cyrille JEAN-MARIE.

POUR AVIS
Le Président

Forme : SASU
Dénomination : **NAMED**
Au capital de 500 €
Siège social : 45 boulevard Vincent Aurio, 31170 TOURNEFEUILLE
RCS TOULOUSE : 825 011 786
L'AGE du 01/10/2019 a décidé à compter du 01/10/19 de nommer en qualité de Directeur Général M. DMAM Mohamed, né le 17 septembre 1986 à Rabat (MAROC), demeurant au 50 rue du Petit Train, 31170 TOURNEFEUILLE
Modification au RCS de TOUTLOUSE



EXPERTISE RH

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
siège social : ZA PINET, Impasse Castelviel, Bât 2 31180 ROUFFIAC TOLOSAN
RCS TOULOUSE 811 305 739

Par décisions du 15/11/2019, Madame Emmanuelle GRATELOUP demeurant 168 Chemin de Boudou 31140 LAUNAGUET a été nommée en qualité de Présidente avec effet au 15/11/2019 et en remplacement de Madame Pierrette AUSSAL ép. AUSSE-NAC.
Inscription modificative sera effectuée au RCS de TOULOUSE.

Pour avis
Le Président



HMS MONTJOIRE

Société par actions simplifiée Au capital social de 7 500 €
Siège social : 54 Route de la Magdeleine -31380 MONTJOIRE
R.C.S.TOULOUSE 845 207 588

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 novembre 2019, il a été pris acte de la nomination en qualité de Directeur Général à compter du 15 novembre 2019, sans limitation de durée, de : Monsieur Gaël Le Goc Liouse,
Né le 26 août 1984 à PAU (64)
Demeurant au 6, Place Raymond Grimaud, Résidence Grimaud Appartement 27 - 31300 TOULOUSE.
Mention sera faite au RCS de Toulouse



BARBER 31

Société par Action Simplifiée au Capital de 1 000 Euros
Siège social : 64 Rue de la Colombette - 31 000 TOULOUSE
RCS : TOULOUSE 833 168 909

Pour avis
le représentant légal

Aux termes d'une délibération en date du 31.10.2019, les associés ont décidé :
- de nommer Madame OSOLOKO Opira Laetitia demeurant 50 Route d'Espagne - chez CADA France HORIZON - 31 100 TOULOUSE en qualité de Directeur général de la société pour une durée non limitée à compter du 31.10.2019 en remplacement de M. José NSIMUNDELE démissionnaire.



S&G

Société par actions simplifiée Au capital de 10.000 euros
Siège social : 31 avenue Jean-François Champollion 31100 TOULOUSE
819 920 604 RCS TOULOUSE

Suivant l'AGM du 25/11/2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Nicolas GUILLEMENT de ses fonctions de directeur général à compter du 01/11/2019 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis. Le Président

OIKOS DEVELOPPEMENT

SAS au capital : 1.213.526 €
32 RUE RIQUET - 31000 TOULOUSE
RCS : 821 696 242

Par décision des associés en date du 1 septembre 2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Philippe Mugneret demeurant 10 avenue Marcel Pagnol à HEM (59510) en qualité de directeur général à compter du 09 septembre 2019
Mention au R.C.S de TOULOUSE.

Pour avis

TRANSPORTS MARCEROU EXPRESS

SAS au capital de 10000.00 €
Siège social : 53 Avenue D Ox 31600 MURET
802314096 RCS de TOULOUSE

Par AGO du 22/10/2019, il a été décidé d'accepter la démission de M. MARCEROU PHILIPPE de ses fonctions de DIRECTEUR GENERAL à compter du 31/10/2019. Mme VERONIQUE MARCEROU reste seul président de la société.
Mention au RCS de TOULOUSE

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL



Société d'Avocats
1 rue Bouguières - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

PARK DES MENUISIERS

Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros
Siège social : 6 rue des Menuisiers 31 400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 521 710 319

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire et ordinaire du 17.10.2019 le capital social a été augmenté de 200 euros pour être porté de 1000 euros à 1200 euros par l'émission de 20 parts nouvelles. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,

MODIFICATIONS OBJET SOCIAL

IDGEO

Société coopérative de production à responsabilité limitée au capital variable
Siège social : 42 Avenue du général De Crouette - 31100 TOULOUSE
794952168 RCS TOULOUSE

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social, à compter du 15/11/2019, aux activités suivantes :

- La réalisation de prestations de conseils dans le domaine de la Géomatique ;

- La réalisation des actions de formation par l'apprentissage dans le domaine de la Géomatique ;

- En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :
La Société a pour objet
La formation professionnelle dans le domaine de la géomatique ;

Nouvelle mention
La Société a pour objet dans le domaine de la géomatique et des technologies associées :

- La réalisation de prestations de services ;

- La réalisation des actions de formation par l'apprentissage ;

- La réalisation d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

- La formation professionnelle : »
Le reste de l'article demeure inchangé

Mention faite au RCS : TOULOUSE



13, Rue Peyras - 31000 TOULOUSE

EGR-DECO

Société à responsabilité limitée au capital de 11 500 €
Siège social : 13, Rue Saint Ursule 3100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 813 220 605

Suivant PV du 30.10.19, l'associé unique a étendu l'objet social aux activités suivantes : - La prise de participation dans toute Société et Groupement Français ou étrangers, l'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts, droits sociaux, et valeur mobilières, composées ou non, de Sociétés ou Groupements Français ou étrangers dont l'objet est en relation avec l'activité principale ou non ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.



RBMG
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros.
Siège social : 13 Port Saint-Etienne 31000 Toulouse
524 765 302 RCS TOULOUSE
Au terme des décisions de l'associé unique du 1er septembre 2019, il résulte que :

L'objet social est étendu aux activités de domiciliation et de gestion et location de biens immobiliers à compter du 1er septembre 2019. L'article « Objet » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

GA CONSEIL,
SAS au capital de 20 000€
82 route de Bayonne, 31300 Toulouse
791 228 646 RCS Toulouse
Suivant procès-verbal en date du 31/10/19, l'AGE a décidé de modifier l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu : AJOUT : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Chaudière gaz très haute performance énergétique. (APE4322B)

La pose et le négoce de toutes installations de pompes à chaleur, de chauffage, de climatisation, d'isolations, de menuiserie, de systèmes de traitement de l'eau et plus généralement de tous systèmes liés aux économies d'énergies renouvelables. (APE 4322B)

La vente et la maintenance de matériel de protection contre l'incendie, le vol, tous matériels de confort de l'habitat dont purificateurs, ionisateurs, adoucisseurs, économiseurs, confort sécuritaire, de protection des biens et des personnes.

Les autres éléments de l'article 2 restent inchangés.

Le représentant légal.

Suivant acte ssp en date du 14/10/2019
Forme : SASU. Dénomination : **MMC HABITAT**, au capital de 1000€. SIEGE : 478 RUE DE LA DECOUVERTE, MINI PARC 3, 31676 LABEGE CEDEX, 840 514 061 RCS TOULOUSE. L'AG du 14/10/2019 a décidé d'étendre l'objet social à : « Toutes prestations de services (administratives, comptables, ressources humaines) au profit des sociétés intervenant dans le domaine de la construction, l'extension, la rénovation de maisons individuelles ». Modifications au RCS TOULOUSE.

DISSOLUTIONS



13, impasse teynier
31100 Toulouse

SAS CEMA CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 26 rue de la Gravette LOCAL 4, 31150 GRATENTOUR
RCS TOULOUSE 808 893 036

Avis de dissolution

Suivant décisions en date du 31/10/2019, l'associé unique a approuvé le traité établi sous signature privée en date du 16/09/2019, et portant fusion par absorption de la Société par la société PROJET MATERIAUX, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 13 rue de la Gravette 31150 GRATENTOUR, immatriculée au RCS sous le numéro RCS TOULOUSE 823 631 064. L'associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SAS CEMA CONSTRUCTION, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société PROJET MATERIAUX et les parts sociales émises en augmentation de son capital par la société PROJET MATERIAUX étant directement et individuellement remises à l'associé unique de la société SAS CEMA CONSTRUCTION, à raison de 5 parts sociales de la société PROJET MATERIAUX pour 1 action de la société SAS CEMA CONSTRUCTION. L'AGE de la société PROJET MATERIAUX, en date du 31/10/2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SAS CEMA CONSTRUCTION sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de TOULOUSE.

Pour avis, la Président.

Patrick PARTOUCHE
Avocat
19, chemin de Nicol
31200 - TOULOUSE

Par décision en date du 26 Novembre 2019, la société **COMOE**, Société par actions simplifiée au capital de 129 580 €, ayant son siège social à TOULOUSE (31500), 56 Rue Benjamin Baillaud immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 433378510, associée unique, de la société MC2 CONSULTANTS, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €, dont le siège social est 56 Rue Benjamin Baillaud à TOULOUSE (31500) immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 417494853, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine de la SARL MC2 CONSULTANTS, ci-avant désignée.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL MC2 CONSULTANTS au profit de la société SAS COMOE associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter du présent avis, accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis



13, impasse teynier
31100 Toulouse

PROJET CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue de la Gravette, 31150 GRATENTOUR
RCS TOULOUSE 835 330 333

Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/10/2019, les associés ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 16/09/2019, et portant fusion par absorption de leur Société par la société PROJET MATERIAUX, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 13 rue de la Gravette 31150 GRATENTOUR, immatriculée au RCS sous le numéro RCS TOULOUSE 823 631 064. L'AGE a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société PROJET CONSTRUCTION, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société PROJET MATERIAUX et les parts sociales émises en augmentation de son capital par la société PROJET MATERIAUX étant directement et individuellement remises aux associés de la société PROJET CONSTRUCTION, à raison de 6 parts sociales de la société PROJET MATERIAUX pour 1 000 actions de la société PROJET CONSTRUCTION. L'AGE de la société PROJET MATERIAUX, en date du 31/10/2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société PROJET CONSTRUCTION sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de TOULOUSE.

Pour avis, la Président.

AMELKIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000€
Siège social : 42, rue de Cugnaux (31300) Toulouse
RCS Toulouse 421 478 645

Aux termes d'une décision prise en date du 26 novembre 2019, la société Amso Consulting, SARL d'Architecture au capital de 1.000.000€ ayant son siège social 30, rue du Japon (31000) Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le n°750 336 208, représentée par son représentant permanent Pierre-Louis Taillandier, a, en sa qualité d'associé unique de la société AMELKIS (désignée en-tête des présentes), décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société AMELKIS par la transmission universelle de son patrimoine à la société Amso Consulting par application de l'article 1844-5 du code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AMELKIS peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai fixé à l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil à compter de la publication du présent avis. Les oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce du lieu du siège social de la société dissoute.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse

Pour avis



Société d'Avocats
1 rue Bouquières - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

BRETZEL STORY
Société à responsabilité limitée
au capital de 1500 euros
Siège social : 4 rue robert
31 200 TOULOUSE
750 072 118 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2019, la société BRETZEL DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 4 rue robert 31200 TOULOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE, sous le N° 820 035 657, en sa qualité d'associé unique de la société BRETZEL STORY, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société BRETZEL STORY peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour Avis,

CÔTÉ IMAGE, SARL au capital de 7 622,45€, Le Plandemont, 31440 Melles, 378 032 346 RCS Toulouse. L'AGE a décidé, le 21/11/2019, la dissolution anticipée de la société, au 21/11/2019, désigné liquidateur Mme Salaün Sylvie, Le Plandemont, 31440 Melles et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Toulouse



Société d'Avocats
1 rue Bouquières - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

SOCIETE CIVILE QAPIMMOS
Société Civile
au capital de 100 000 euros
Siège social : 12 avenue Charles de Gaulle - 31 130 BALMA
RCS TOULOUSE 444 541 940

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2019, la société FINANCIERE IMOTHEP, société à responsabilité limitée au capital de 1 635 000 euros ayant son siège social 8 impasse du Petit Bois 31130 QUINT-FONSEGRIVE et immatriculée au RCS Toulouse 500 848 601 en sa qualité d'associée unique de la société QAPIMMOS, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société QAPIMMOS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

Pour Avis,

HIPPO-DISTRISAS
au capital de 1 000 euro
Siège social : 46 Route de Narbonne
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE837
898 196 RCS Toulouse

Avis de dissolution anticipée

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 août 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société HIPPO-DISTRISAS.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. Alexandre OUDOT, demeurant au 3 Chemin de Caousses 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 46 Route de Narbonne 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Toulouse.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Pour avis,

EXPERTINNOV TOULOUSE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Grande rue
Nazareth, 31000 TOULOUSE
814 456 851 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 25/11/2019, la société AUDIT 31, SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 1 Impasse Ratelens 31240 SAINT-JEAN, RCS TOULOUSE 414 872 663 a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société EXPERTINNOV TOULOUSE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société EXPERTINNOV TOULOUSE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de TOULOUSE.

POUR AVIS Le Président

SCI 2 DM
Société civile immobilière au capital de 10 500 euros
Siège social : 2 Impasse la Pastorale, Les Bosquets 31470 FONSORBES
431 639 681 RCS TOULOUSE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable et a nommé en qualité de liquidateur Mr Bruno DUCRET demeurant 2 Impasse la Pastorale - 31470 FONSORBES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au lieu du siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Pour avis le Liquidateur

SCI PIL-AR59 au capital de 7622 €
Siège social : 12 rue la Croix Verte 31820 Pibrac 414418483. L'AGE du 15/11/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/11/2019 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : M. Daniel SALAUN demeurant 12 Rue la Croix Verte 31820 Pibrac. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. RCS Toulouse.

Dissolution anticipée

Dénomination : **PB SAFETY CONSULTING**.

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 86 Rue ALFRED DUMERIL, 31400 TOULOUSE.

Par décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2019.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Benjamin Pitchen, demeurant 24 rue le Regrattier 75004 Paris a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis,



Dissolution de société

La société « **SCM JUCLA-BARROUSSEL** », au capital de 200,00 €, ayant son siège à Colomiers (31770), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 538743337. Par décision collective du 10 octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2018.

Liquidateur : Pierre JUCLA demeurant à COLOMIERS (31770) 6 Passage du Languedoc

Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société.

Dépôt au RCS de TOULOUSE.

Pour avis Le Liquidateur

LIQUIDATIONS

SOUBIES MENUISERIES
Société par actions simplifiée
En liquidation
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Rue de Petit Peyre
Lieu dit Peyre - 31670 LABEGE
451 626 154 RCS TOULOUSE

Avis de publicité

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2019, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 19 novembre 2019 ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur SOUBIES Cédric, demeurant demeurant 46 Avenue de l'Hers, 31450 BAZIEGE;
- et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19 novembre 2019.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE

Pour avis et insertion,

SCI 2 DM
Société civile immobilière en liquidation au capital de 10 500 euros
Siège social : 2 Impasse la Pastorale, Les Bosquets 31470 FONSORBES
431 639 681 RCS TOULOUSE
AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale du 31/10/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Bruno DUCRET demeurant 2 Impasse la Pastorale - 31470 FONSORBES, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TOULOUSE. Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis le Liquidateur



CAPKAI ZEN
SAS en liquidation
au capital de 5 000 euros
SIEGE SOCIAL : 32 rue Pierre-Paul Riquet-31000 Toulouse
R.C.S Toulouse: 824 401 210

L'Assemblée générale du 31 octobre 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Ghislaine Rousier de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 octobre 2019. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Forme : SASU
Dénomination : **VERY IMPORTANT PNEUS 31**
Au capital de 1000 €
Siège social : 80 rue Nicolas Vauquelin, 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 820 020 451
L'AGE du 15/12/2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur L HABBIB OMAR de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/12/2018.
Mention au RCS de TOUTLOUSE

DIVERS



13, impasse teynier
31100 Toulouse

PROJET MATERIAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Porté à 100 548 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : 13 rue de la Gravette, 31150 GRATENTOUR
RCS TOULOUSE 823 631 064

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31/10/2019, l'AGE des associés de la société PROJET MATERIAUX a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 16/09/2019, aux termes duquel la société PROJET CONSTRUCTION, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 13 rue de la Gravette 31150 GRATENTOUR, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 835 330 333, et la société SAS CEMA CONSTRUCTION, SAS de 500 euros, dont le siège est 26 rue de la Gravette - local 4 - 31150 GRATENTOUR, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 808 893 036, ont fait apport, à titre de fusion, à la société PROJET MATERIAUX de la totalité de leur actif à charge de la totalité de leur passif, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 192 000 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 2 560 euros pour le porter de 5 000 euros à 7 560 euros, par la création de 256 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés des sociétés absorbées à raison de 6 parts sociales de la Société Absorbante PROJET MATERIAUX pour 1000 actions de la Société Absorbée PROJET CONSTRUCTION, et de 5 parts sociales de la Société Absorbante PROJET MATERIAUX pour 1 action de la Société Absorbée SAS CEMA CONSTRUCTION.

La prime de fusion s'élève globalement à 189 440 euros.

La fusion est devenue définitive le 31/10/2019 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés de la société PROJET CONSTRUCTION en date du 31/10/2019, du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société SAS CEMA CONSTRUCTION en date du 31/10/2019, et du procès-verbal de l'AGE des associés de la société PROJET MATERIAUX en date du 31/10/2019, les sociétés SAS CEMA CONSTRUCTION et PROJET CONSTRUCTION se trouvant dissoutes à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2019, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés SAS CEMA CONSTRUCTION et PROJET CONSTRUCTION depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société PROJET MATERIAUX et considérées comme accomplies par la société PROJET MATERIAUX depuis le 01/01/2019.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 8 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit : Ancienne mention : « Le capital social est fixé à sept mille cinq cent soixante euros (5 000 euros). Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à sept mille cinq cent soixante euros (7 560 euros). »

L'AGE de la société PROJET MATERIAUX a également décidé :

- de remplacer à compter du 31/10/2019 la dénomination sociale «PROJET MATERIAUX» par «PROJET CONSTRUCTION» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- d'étendre l'objet social aux activités de « travaux de maçonnerie, charpente, couverture ; construction intégrale ou partielle de bâtiments professionnels ou particuliers tout corps d'état. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- d'augmenter le capital social de 92 988 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cent soixante euros (7 560 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT euros (100 548 euros).

Pour avis, le gérant.

Pour vos demandes de DEVIS



32 Rue Riquet
31000 Toulouse



annonceslegales@
lejournaltoulousain.fr



09 83 27 51 41

PELATA
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 85 impasse du Riquettou 31870 Beaumont sur Lèze 385 172 028 RCS TOULOUSE
L'Assemblée générale extraordinaire du 31 Octobre 2019 a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital
• Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 622,45 euros. Il est divisé en 500 parts sociales de même nominal.
• Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 7 622,45 euros. Il est divisé en 500 actions entièrement libérées et de même catégorie.

Forme
• Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration
Ancienne mention :
Gérant : Mr Jean-Luc PELATA demeurant 85 Impasse du Riquettou - 31870 BEAUMONT SUR LEZE.

Nouvelle mention :
Président : Mr Jean-Luc PELATA demeurant 85 Impasse du Riquettou - 31870 BEAUMONT SUR LEZE.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.



Suivant acte SSP en date du 30/09/19, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce d'Autorisation De Stationnement n° 1 sur la Commune de Bonrepos sur Aussonnelle, appartenant à **Monsieur Jean-Pierre René BANQUET**, sis 1161 Rte de Tourners 31470 Bonrepos sur Aussonnelle, consentie depuis le 01/02/2019 au profit de la société **TAXI NICO 31 EURL** au capital de 1500€, sise 17 Rue Haute le Village 31480 Brignemont, RCS 845316777 de TOULOUSE représentée par M. Nicolas DEHAINE, la résiliation prend effet à compter du 30/11/2019.

Pour avis,



Suivant acte ssp en date du 22/11/2019 **M. MORERE Gilles**, exploitant de taxi, immatriculé au répertoire des métiers et au RCS sous le numéro 404030223 a donné en location gérance à la société **TAXI NICO 31 EURL** au capital de 1500€ RCS TOULOUSE 845316777, sise 17 Rue Haute le Village 31480 Brignemont, représentée par M. Nicolas DEHAINE, un fonds de commerce d'Autorisation De Stationnement n° 6 Commune de Fonsorbes, pour une durée allant du 01/12/2019 au 30/11/2020 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,



Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine GEMIN-BONNET, Notaire à CASTELGINEST (31780), 43 rue du Docteur, Matéo, le 22 novembre 2019, **Monsieur Jacques Roger GACHADOAT**, Retraité, et **Madame Pierrette Arlette LAPIERRE**, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à CASTELGINEST (31780) 8 rue des Buissonnets, Monsieur né à MIRADOUX (32340) le 27 janvier 1939, Madame née à LAYRAC (47390) le 26 novembre 1939, mariés à la mairie de MIRADOUX (32340) le 12 mai 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable, ont opté pour le changement partiel de régime matrimonial suivant : préciput en faveur du survivant des époux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître GEMIN-BONNET notaire sus nommée où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.
Le notaire

Pour vos demandes de DEVIS

32 Rue Riquet
31000 Toulouse



GARAGE OLIVAN
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : 1 bis et 2 avenue Prat Gimont 31130 BALMA
RCS TOULOUSE 300 326 220

Par AGE du 22/11/2019, les associés ont :
- décidé la réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 30.000 € pour le ramener de 100.000 € à 70.000 €,
- décidé l'augmentation du capital social de 30.000 Euros prélevé sur les réserves, pour le porter de 70.000 € à 100.000 €,
- pris acte de la démission de Monsieur Bertrand OLIVAN de son mandat de cogérant au 01/11/2019.
Inscription modificative sera effectuée au RCS de TOULOUSE

RECTIFICATIFS

ENERCOOP MIDI PYRÉNÉES SCI C-SA
au capital variable de 1 313 800 €
Siège social : 26-28 rue Marie Magné - 31300 Toulouse -
RCS Toulouse 809 762 511

Correctif à l'annonce légale de la société Enercoop Midi Pyrénées parue le 31/10/2019 : Lire « Depart de Johann VACANDARE administrateur sis 171 rue Hautesserre, 46000 Cahors au lieu de « Alternaterra Autoentreprise, RCS 821 482 049, siège social 171 rue Hautesserre, 46000 Cahors, représentée par Johann Vacandare »

Rectificatif à l'annonce parue le 21/11/2019 concernant l'annonce **SCI PEAKY** il convenait de lire capital 1000€ et non 3000 €

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal Toulousain du 21/11/2019 concernant **YGREK CONSULTING** : Il fallait lire: en date SSP du 15/11/2019

Rectificatif à l'annonce parue le 21/11/19, concernant **ERNESSE**. Il n'y pas lieux de lire. Sigle : ERNESSE

Le GIP PPLE lance le portail : PPLE.fr

Le site de référence des informations et de la publicité légale des entreprises

Les trois acteurs du domaine de la publicité légale :

- l'APTE (Association de la Presse pour la Transparence Économique),
- le CNGTC (Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce),
- la DILA (Direction de l'Information Légale et Administrative),

mettent à la disposition des usagers un nouveau Portail d'accès à la Publicité Légale des Entreprises : **PPLE.fr**

Accessible à partir de l'adresse **www.pple.fr**
ce nouveau site offre un accès unique à l'ensemble des informations légales sur les sociétés et les entreprises commerciales détenues par les sites :

- **actulegales.fr** qui référence l'ensemble des annonces publiées dans les journaux français d'annonces légales ;
- **bodacc.fr** qui détient les données publiées sur le Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales ;
- **infogreffe.fr** qui centralise l'ensemble des documents déposés aux registres du commerce.

Mis en œuvre dans le cadre du GIP (Groupement d'intérêt public) PPLE, le portail offre la possibilité de rechercher une entreprise, soit par :

- l'utilisation de mots-clés à travers une recherche « full-text » ou une recherche avancée,
- soit via le département en cliquant sur une carte de France,
- soit par le code APE,
- soit encore en affichant les dernières entreprises ayant enregistré un mouvement.

Le site offre l'accès à plus de 8 millions d'entreprises et indique pour chacune d'elle, les informations ou publicités légales disponibles sur les sites partenaires. L'utilisateur peut ensuite afficher l'information qu'il recherche directement sur le site partenaire (Infogreffe.fr, Bodacc.fr ou Actulegales.fr).

La mise en place de ce portail vise à contribuer à la transparence économique en associant les 3 acteurs français de la publicité légale.



LE JOURNAL TOULOUSAIN
DES SOLUTIONS CHAQUE SEMAINE



BULLETIN D'ABONNEMENT JOURNAL TOULOUSAIN

ABONNEMENT 6 MOIS / 26 € : édition papier + web sur Internet
ABONNEMENT 1 AN / 48 € : édition papier + web sur Internet

6 MOIS 1 AN

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Mail _____

Règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Le Journal Toulousain
- Par carte bancaire (nous contacter au 09 83 27 51 09)
- Par virement : Titulaire : NEWS-MEDIA 31

Domiciliation : CREDITCOOP TOULOUSE
IBAN : FR76 42 55 9100 0008 0104 6683 177
Code BIC : CCOFFRPPXXX - Code Banque : 42559
Code guichet : 10000 - N° Compte : 0801466831 - Clé 77

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de :
Le Journal Toulousain
32, rue Riquet - 31 000 Toulouse



Signature obligatoire